



036596

REÇU LE 20 DEC. 2024

Bruxelles, jeudi 5 décembre 2024

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 5 DÉCEMBRE 2024**

POINT 1

Approbation du procès-verbal de la réunion du Gouvernement francophone bruxellois du 21 novembre 2024

(COCOF-BT-0.29485)

Décision:

Accord.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT



Bruxelles, jeudi 5 décembre 2024

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 5 DÉCEMBRE 2024**

POINT 2

Communication au Parlement francophone bruxellois des décisions du Gouvernement francophone bruxellois du 21 novembre 2024

(COCOF-BT-0.29484)

Décision:

Accord.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT



Bruxelles, jeudi 5 décembre 2024

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 5 DÉCEMBRE 2024**

POINT 3

Affaires pendantes devant la Cour Constitutionnelle (AP 24-048)
Notifications des recours en annulation et questions préjudicielles.

(COCOF-BT-18.29483)

Décision:

Accord.

Le Collège prend acte des affaires pendantes devant la Cour Constitutionnelle.

Cette décision est de notification immédiate.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT



Bruxelles, jeudi 5 décembre 2024

**GOVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 5 DÉCEMBRE 2024**

POINT 4

**Arrêts prononcés par la Cour Constitutionnelle (ARP 24-047)
(COCOF-BT-18.29482)**

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française prend acte des arrêts prononcés par la Cour Constitutionnelle.

Cette décision est de notification immédiate.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 5 décembre 2024

**GOVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 5 DÉCEMBRE 2024**

POINT 5

Projet d'arrêté 2024/2023 relatif à l'octroi en 2024 d'une subvention de 30.510,00 euros en faveur de l'asbl PLANNING ST JOSSE - CENTRE LAÏQUE BELGE DE PLANNING FAMILIAL asbl pour son offre de consultations de gynécologie de première ligne et d'interruption volontaire de grossesse à destination des femmes en situation de grande précarité (COCOF-BT-69.29479)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2024/2023 relatif à l'octroi d'une subvention de 30.510,00 euros pour la période du 01 janvier 2024 au 31 décembre 2024 en faveur de l'asbl PLANNING ST JOSSE - CENTRE LAÏQUE BELGE DE PLANNING FAMILIAL asbl pour son offre de consultations de gynécologie de première ligne et d'interruption volontaire de grossesse à destination des femmes en situation de grande précarité. Ce montant est inscrit à l'allocation de base 22 004 34 09.3300 du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2024. Il charge la Membre du Collège compétente pour la Famille de l'exécution de la présente décision.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT



Bruxelles, jeudi 5 décembre 2024

**GOVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 5 DÉCEMBRE 2024**

POINT 6

Projet d'arrêté 2024/2022 relatif à l'octroi en 2024 d'une subvention de 12.000,00 euros en faveur de l'asbl FEMMES EPANOUIES ET ACTIVES ASBL (FEZA) pour son accueil Social Individuel et/ou Collectif
(COCOF-BT-69.29478)

Décision:
Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2024/2022 relatif à l'octroi d'une subvention de 12.000,00 euros pour la période du 01 janvier 2024 au 31 décembre 2024 en faveur de l'asbl FEMMES EPANOUIES ET ACTIVES ASBL (FEZA) pour son accueil Social Individuel et/ou Collectif. Ce montant est inscrit à l'allocation de base 22 004 34 05.3300 du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2024. Il charge la Membre du Collège compétente pour la Famille de l'exécution de la présente décision.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 5 décembre 2024

**GOVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 5 DÉCEMBRE 2024**

POINT 7

Projet d'arrêté 2024/1997 relatif à l'octroi en 2024 d'une subvention de 170.000,00 euros en faveur l'asbl "Primes syndicales NM Bruxelles"
(COCOF-BT-NB-18.29476)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2024/1997 relatif à l'octroi d'une subvention de 170.000,00 euros pour la période du 01 janvier 2024 au 31 décembre 2024 en faveur l'asbl "Primes syndicales NM Bruxelles".

Ce montant est inscrit aux allocations de base suivantes du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2024:

- 22 002 34 01.3300 pour 5.750,00 euros- 30 001 34 08.3300 pour 164.250,00 euros

Il charge les Membres du Collège en charge de la Cohésion sociale et du secteur Non-Marchand de l'exécution de la présente décision.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT



Bruxelles, jeudi 5 décembre 2024

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 5 DÉCEMBRE 2024**

POINT 8

Projet d'arrêté 2024/1267 relatif à l'octroi en 2024 d'une subvention de 7.500,00 euros en faveur de l'asbl Touche Pas à Ma Pote pour son projet "Touche pas à ma pote en classe" dans les écoles bruxelloises
(COCOF-BT-69.29474)

Décision:

Accord.

La Membre du Collège de la Commission communautaire française chargée de la Famille adopte l'arrêté relatif à l'octroi en 2024 d'une subvention de 7.500,00 euros pour la période du 01 juillet 2024 au 31 décembre 2026 en faveur de l'asbl Touche Pas à Ma Pote pour son projet "Touche pas à ma pote en classe" dans les écoles bruxelloises. Ce montant est inscrit à l'allocation de base 22 004 34 09.3300 du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2024.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 5 décembre 2024

GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 5 DÉCEMBRE 2024

POINT 9

Arrêté 2024/2083 du Collège de la Commission communautaire française relatif à l'approbation du cahier spécial des charges ainsi que du mode de passation du marché de travaux concernant un marché à commandes pour l'inspection et l'entretien des réseaux d'égouttage, de drainage et de récupération des eaux pluviales, des gaines, des vides techniques, des canalisations et infrastructures diverses, en enterré ou en aérien pour l'ensemble des sites de la COCOF (COCOF-RV-66.29468)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte le présent marché de travaux ainsi que le mode de passation du marché, à savoir une procédure négociée directe avec publicité préalable et délègue au Fonctionnaire dirigeant de la Commission communautaire française :

- la passation du présent marché de travaux et la compétence d'attribution et/ou de renonciation ;
- le contrôle de son entière exécution administrative et budgétaire en ce compris les éventuelles modifications au marché, en application de l'article 38 et suivants de l'AR du 14 janvier 2013.

Il charge le Membre du Collège en charge de l'Enseignement de l'exécution de la présente décision.

La présente décision est de notification immédiate.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 5 décembre 2024

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 5 DÉCEMBRE 2024**

POINT 10

Arrêté 2024/2097 du Collège de la Commission communautaire française relatif à l’approbation du cahier spécial des charges ainsi que du mode de passation du marché de services concernant un marché à commandes pour des études de stabilité pour l’ensemble des sites de la COCOF (COCOF-RV-66.29467)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte le présent marché de services ainsi que le mode de passation du marché, à savoir une procédure négociée directe avec publicité préalable et délègue au Fonctionnaire dirigeant de la Commission communautaire française :

- la passation du présent marché de services et la compétence d’attribution et/ou de renonciation ;
- le contrôle de son entière exécution administrative et budgétaire en ce compris les éventuelles modifications au marché, en application de l’article 38 et suivants de l’AR du 14 janvier 2013.

Il charge le Membre du Collège en charge de l’Enseignement de l’exécution de la présente décision.

La présente décision est de notification immédiate.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 5 décembre 2024

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 5 DÉCEMBRE 2024**

POINT 11

Arrêté 2024/1980 du Collège de la Commission communautaire française relatif au renouvellement d'agrément du 01er janvier 2025 au 31 décembre 2034 de l'asbl « LA BRAISE » pour la gestion du centre d'activités de jour pour personnes en situation de handicap « LA BRAISE » et à la modification d'agrément de l'asbl « LA BRAISE » pour la gestion du centre d'activités de jour pour personnes en situation de handicap « LA BRAISE »
(COCOF-RV-51.29466)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2024/1980 du Collège de la Commission communautaire française relatif au renouvellement d'agrément du 01^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2034 de l'asbl « LA BRAISE » pour la gestion du centre d'activités de jour pour personnes en situation de handicap « LA BRAISE » et à la modification d'agrément de l'asbl « LA BRAISE » pour la gestion du centre d'activités de jour pour personnes en situation de handicap « LA BRAISE ».

Il charge le Membre du Collège compétent pour la Politique de l'aide aux personnes handicapées de l'exécution de la présente décision.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT



Bruxelles, jeudi 5 décembre 2024

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 5 DÉCEMBRE 2024**

POINT 12

Projet d'arrêté 2024/2079 relatif à l'octroi en 2024 d'une subvention de 30.000,00 euros en faveur de l'asbl Les Meutes pour l'organisation d'ateliers artistiques (COCOF-RV-64.29464)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2024/2079 relatif à l'octroi d'une subvention de 30.000,00 euros pour la période du 01 janvier 2024 au 31 décembre 2024 en faveur de l'asbl Les Meutes pour l'organisation d'ateliers artistiques.

Ce montant est inscrit à l'allocation de base 11 001 34 03.3300 du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2024.

Il charge le Membre du Collège compétent pour la Culture de l'exécution de la présente décision.

La présente décision est de notification immédiate.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 5 décembre 2024

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 5 DÉCEMBRE 2024**

POINT 13

Projet d'arrêté 2024/2125 modifiant l'arrêté du Collège de la Commission communautaire française 2023 / 2647 du 14 décembre 2023 relatif à l'octroi en 2023 d'une subvention en faveur de l'asbl NORWEST pour son projet "Les liens qui libèrent" (COCOF-AM-48.29481)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2024 /2125 modifiant l'arrêté du collège de la Commission communautaire française 2023 / 2647 du 14 décembre 2023 relatif à l'octroi en 2023 d'une subvention de 125.000,00 euros pour la période du 01 novembre 2023 au 30 avril 2025 en faveur de l'asbl NORWEST pour son projet "Les liens qui libèrent". Il charge le Membre du Collège compétent pour l'Action sociale et la Santé de l'exécution de la présente décision.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT



Bruxelles, jeudi 5 décembre 2024

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 5 DÉCEMBRE 2024**

POINT 14

Projet d'arrêté 2024/2024 relatif à l'octroi en 2024 d'une subvention de 40.000,00 euros en faveur de l'asbl VRAC pour VRAC Bruxelles - Vers un réseau d'achat en commun (COCOF-AM-62.29480)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2024/2024 relatif à l'octroi d'une subvention de 40.000,00 euros pour la période du 01 septembre 2024 au 31 août 2025 en faveur de l'asbl VRAC pour VRAC Bruxelles - Vers un réseau d'achat en commun. Ce montant est inscrit à l'allocation de base 22 001 34 10.3300 du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2024. Il charge le Membre du Collège compétent pour l'Action sociale et la Santé de l'exécution de la présente décision.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 5 décembre 2024

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 5 DÉCEMBRE 2024**

POINT 15

Projet d'arrêté 2024/2001 relatif à l'octroi en 2024 d'une subvention de 12.000,00 euros en faveur de l'asbl ENTR'AIDE DES MAROLLES pour les Actions Communautaires et Collectives de l'Entr' Aide des Marolles
(COCOF-AM-48.29477)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2024/2001 relatif à l'octroi d'une subvention de 12.000,00 euros pour la période du 01 janvier 2024 au 31 décembre 2024 en faveur de l'asbl ENTR'AIDE DES MAROLLES pour les Actions Communautaires et Collectives de l'Entr' Aide des Marolles. Ce montant est inscrit à l'allocation de base 23 001 34 02.3300 du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2024. Il charge le Membre du Collège compétent pour l'Action sociale et la Santé de l'exécution de la présente décision.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 5 décembre 2024

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 5 DÉCEMBRE 2024**

POINT 16

Projet d'arrêté 2024/1503 relatif à l'octroi en 2024 d'une subvention de 100.000,00 euros en faveur de l'asbl Le Ralliement des Fourchettes pour son projet "Foodtruck Solidaire (FTS)" (COCOF-AM-62.29475)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2024/1503 relatif à l'octroi d'une subvention de 100.000,00 euros pour la période du 01 octobre 2023 au 31 décembre 2024 en faveur de l'asbl Le Ralliement des Fourchettes pour son projet "Foodtruck Solidaire (FTS)". Ce montant est inscrit à l'allocation de base 22 001 34 10.3300 du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2024. Il charge le Membre du Collège compétent pour l'Action sociale et la Santé de l'exécution de la présente décision.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 5 décembre 2024

GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 5 DÉCEMBRE 2024

POINT 17

Bruxelles Formation - Mandat de directeur général de rang 16 - démission de la directrice générale - désignation d'un mandataire temporaire (COCOF-BC-63.29513)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française :

- approuve la présente note ;
- désigne Madame Laurence Rayane, Conseillère Cheffe de service auprès de Bruxelles Formation, pour assurer de manière intérimaire la fonction de Directrice générale suite à la démission de Madame Olivia P'Tito ;
- décide que cette désignation prendra cours le jour de la prestation de serment de Madame Olivia P'Tito en qualité de bourgmestre de la commune de Koekelberg ;
- décide que cette désignation est faite pour une durée de six mois, éventuellement renouvelable, sans que son terme ne puisse cependant dépasser la date d'entrée en fonction du nouveau directeur général issu d'une future sélection ;
- charge le Membre du Collège compétent pour la Formation professionnelle du suivi des présentes décisions, lesquelles sont de notification immédiate.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT